



Cahiers de recherches médiévales et humanistes

Journal of medieval and humanistic studies

20 | 2010

Idylle et récits idylliques à la fin du Moyen Âge

Pour une histoire des élections médiévales et modernes

Corinne Péneau



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/crmh/12214>

DOI : 10.4000/crm.12214

ISSN : 2273-0893

Éditeur

Classiques Garnier

Édition imprimée

Date de publication : 30 décembre 2010

Pagination : 127-133

ISSN : 2115-6360

Référence électronique

Corinne Péneau, « Pour une histoire des élections médiévales et modernes », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* [En ligne], 20 | 2010, mis en ligne le 20 avril 2011, consulté le 15 décembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/crmh/12214> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/crm.12214>

Tous droits réservés



Élections et pouvoirs politiques II Pour une histoire des élections médiévales et modernes

Les *Cahiers de la Recherche Médiévale et Humaniste* accueillent dans leurs pages les communications présentées lors de la table ronde « Élections et pouvoirs politiques II » réunie à l'Université Paris-Est Créteil (UPEC), appelée alors l'université Paris 12 – Val-de-Marne, au printemps 2009¹. Le but de ce recueil est d'offrir, de manière prismatique, une approche de l'élection aux époques antérieures à ce qu'il est convenu d'appeler « l'âge démocratique »² et de prolonger les travaux d'un premier colloque sur le même thème, organisé à la fin de l'année 2006³.

Le but de la table ronde était d'étudier les aspects politiques, au sens large, de l'élection, comprise comme une technique spécifique de choix qui suppose à la fois une norme, préexistante au choix, et son actualisation, en un lieu et à un moment qui peuvent être exceptionnels ou récurrents, par un groupe défini de personnes qui expriment ce choix à travers des paroles et des gestes plus ou moins codifiés et ritualisés. Non seulement l'élection apparaît en elle-même comme l'expression du pouvoir, mais elle confère, de manière plus ou moins immédiate, le pouvoir⁴. Les élections peuvent avoir des enjeux immenses lorsqu'il s'agit de désigner le pape, l'empereur ou un roi, ou en apparence assez réduits lorsqu'elles se déroulent dans une communauté modeste ou pour une durée très courte, mais les conflits qui y naissent, ou qui s'y expriment, montrent qu'elles peuvent être des révélateurs du politique⁵. Par la formulation du sujet, on entendait laisser de côté l'acception religieuse du mot élection aux époques médiévale et moderne, même si cet aspect ne saurait entièrement disparaître, comme le rappellent la pratique, dans l'Église, de

¹ Magnus Ryan (« Elective rulership: some canon-law perspectives ») et Pierre Monnet (« La Bulle d'Or de 1356, Francfort et les autres cités : de la fortune de l'élection dans l'Empire et ses villes ») n'ont pas souhaité publier leur communication. Que tous les intervenants soient ici remerciés pour leur participation à la table ronde organisée dans le cadre du CRHEC (Centre de recherche en histoire européenne comparée) le 20 mars 2009.

² Cet âge commence à la fin du XVIII^e siècle, mais sa chronologie précise et ses bornes géographiques ne sauraient être arrêtées trop simplement. Voir J. Goody, *Le vol de l'histoire. Comment l'Occident a imposé le récit de son passé au reste du monde*, Paris, Gallimard, 2010, p. 365-372.

³ *Élections et pouvoirs politiques du VI^e au XVII^e siècle*, sous la direction de C. Péneau, Bordeaux-Pompignac, Éditions Bière, 2008.

⁴ J. Gaudemet, *Les élections dans l'Église latine des origines au XVI^e siècle*, Paris, Fernand Lanore, 1979, p. 9.

⁵ A. Boureau, *La Loi du royaume. Les moines, le droit et la construction de la nation anglaise (XI^e-XIII^e siècle)*, Paris, Les Belles Lettres, 2001.

l'élection par inspiration divine⁶ et le sens que prend, au cours du Moyen Âge, l'expression *Vox populi, vox Dei*⁷.

Ce recueil se compose de six articles, éléments d'une histoire de l'élection qui reste largement à faire. Les exemples abordés concernent la France, l'Empire et la République de Genève et, pour l'essentiel, la période comprise entre le XIV^e et le XVIII^e siècle. L'article qui clôt ce recueil est celui d'un spécialiste du vote pendant la période révolutionnaire, Serge Aberdam. En étudiant l'élection des représentants chargés de porter le vote des citoyens pour le referendum sur la Constitution, il montre que l'extraordinaire maturité politique des assemblées pendant l'été 1793 ne peut s'expliquer sans l'expérience acquise au cours des pratiques antérieures. Les citoyens ne découvrent pas l'outil électif : ils s'en emparent en toute connaissance de cause et sont capables d'innover grâce à la maîtrise des techniques politiques du vote et de la délibération acquise au cours de l'épisode révolutionnaire, voire avant. Bien que l'ampleur de ces élections soit inouïe, les discours et les cérémonies politiques s'attachent à puiser en partie dans des références anciennes, car le futur reste difficilement pensable sans l'autorité du passé – manière de voir très familière aux médiévistes –, même dans la rupture profonde d'une Révolution qui invente la démocratie et qui inaugure donc une autre histoire de l'élection. Ce moment charnière offre des traits encore anciens, qu'il s'agisse de l'absence de candidat déclaré⁸ ou de cérémonies compliquées, comme celle où s'exprime, sous la forme du partage de l'eau entre les doyens des envoyés des cantons et le président de la Convention, « un retour à la source, aussi réitérable que le recours aux suffrages du peuple »⁹. Le roi, fontaine de justice, se trouve ainsi remplacé par le peuple souverain. Comme le souligne encore Serge Aberdam, les élections révolutionnaires s'inventent surtout « à partir des dernières réalités de l'Ancien régime » et d'expériences ou de souvenirs aussi variés que difficiles à saisir.

Le but d'une étude menée conjointement par des médiévistes et des modernistes n'est pas de considérer la Révolution comme le point d'aboutissement inexorable du principe électoral et de la construction d'une souveraineté populaire. Les références aux idées électives, de Rome aux communes italiennes, de la Bulle d'Or aux républiques du XVII^e siècle, dessinent, dans la mémoire des révolutionnaires américains ou français, le fil continu d'une histoire de la liberté quelque peu fantas-

⁶ V. Julerot, « *Y a un grand désordre* ». *Élections épiscopales et schismes diocésains en France sous Charles VIII*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 73. Jean Gaudemet souligne que ce type d'élection peut dissimuler un choix imposé aux électeurs, voir J. Gaudemet, *op. cit.*, p. 331-332.

⁷ A. Boureau, « L'adage *vox populi, vox Dei* et l'invention de la nation anglaise (VIII^e-XII^e siècle) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1992. p. 1071-1089 et Id., « *Vox populi, vox Dei* », *Dictionnaire du vote*, dir. P. Perrineau et D. Reynié, Paris, P.U.F., 2001, p. 965-967.

⁸ M. Crook, « Le candidat imaginaire, ou l'offre et le choix dans les élections de la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, 321, 2000, p. 91-110.

⁹ S. Aberdam, « Moïse, Hercule et les eaux pures : allégories autour du vote populaire sur la constitution française de 1793 » *Quaderno 5 du Milan Group in Early United States History, Visions of the Future*, dir. L. Valtz-Mannucci, Milan 1996, p. 173-186, ici p. 176.

mée¹⁰. Or, une telle approche téléologique n'est pas une méthode historique, tant l'élection apparaît comme une pratique disséminée, appelée à des changements rapides dans des contextes souvent très précis, où elle surgit, se déploie, parfois même disparaît, et gagne des significations sans cesse adaptées aux circonstances. Tout essai d'interprétation globale se révèle ainsi périlleux et l'approche historiographique permet de s'en convaincre en révélant le caractère mouvant des interprétations. Jelle Koopmans se plonge, une fois encore, dans la littérature à thématique électorale¹¹, pour y débusquer Pharamond, faux roi, mais vrai élu. L'élection de Pharamond, dont l'existence ne laissa pourtant pas de trace, fut discutée et interprétée pendant plusieurs siècles, au gré des préoccupations politiques. Toutefois, le souvenir – ou l'invention – d'un premier roi élu, d'origine toute germanique, n'empêcha pas les Français de regarder avec étonnement les conflits nés des élections impériales. Gilles Lecuppre poursuit ici l'enquête qu'il a menée sur le regard que les historiens et des chroniqueurs français portent sur ces élections : alors que « vers 1300, une notion telle que la compétition royale est de l'ordre de l'impensable en France¹² », tout change dans la première moitié du XIV^e siècle : les élections impériales qui apparaissaient comme une tradition sibylline, voire ridicule ou dangereuse, pour les observateurs, sont réévaluées au moment où s'impose dans le royaume de France un véritable choix dynastique, celui de Philippe de Valois.

Les élections sont dans leur pratique même des objets mouvants. Les grands traits de leur évolution sont bien connus : Léo Marin a montré depuis longtemps comment l'élection à la majorité des voix s'impose dans l'Église entre le XII^e et le XIII^e siècle¹³. Ce type d'élection semble triompher pour tous, des paroissiens élisant leur curé dans la province du Västergötland¹⁴ aux sept électeurs de la Bulle d'Or, mais il est vrai, pas dans toutes les circonstances : le recours à l'élection reste globalement limité et, à partir du XIV^e siècle, s'opère un repli lié à l'essor des pouvoirs

¹⁰ M. Ascheri, « La cité-État italienne du Moyen Âge. Culture et liberté », *Médiévales*, 48, 2005, p. 149-164, ici p. 164 et P. Monnet, « De l'honneur de l'Empire à l'honneur urbain : la Bulle d'Or de 1356 et les villes dans l'Empire médiéval et moderne », *Un Moyen Âge pour aujourd'hui. Mélanges offerts à Claude Gauvard*, dir. J. Claustré, O. Mattéoni et N. Offenstadt, Paris, P.U.F., 2010, p. 152-159, ici p. 158-159.

¹¹ Voir J. Koopmans, « Mettre en scène l'élection épiscopale : L'Estrif du Pourveu et de l'Ellectif, de l'Ordinaire et du Nommé, Toulouse, 1508 », intervention du 2 février 2008 à la journée d'étude « Devenir et être évêque au Moyen Âge - Sources et vocabulaire » organisée par H. Millet et V. Julerot, <http://lamop.univ-paris1.fr/archives/eveque/Jkoopmans.pdf>.

¹² G. Lecuppre, « Ordre capétien et confusion germanique. La compétition royale dans les sources françaises au XIII^e siècle », *Convaincre et persuader : communication et propagande aux XII^e et XIII^e siècles*, dir. M. Aurell, Poitiers, Université de Poitiers/CNRS/CESCM, 2007, p. 513-531, ici p. 531.

¹³ L. Moulin, « *Sanior et major pars*. Note sur l'évolution des techniques électorales dans les ordres religieux du VI^e au XIII^e siècle », *Revue historique du droit français et étranger*, 36, 1958, p. 368-397 et 491-529.

¹⁴ Le Code de l'Église de l'*Ancienne Loi du Västergötland* a pour article 11 : « *Scill sopn valdi per sum flere æru* / S'il y a des accords dans la paroisse, choisissent ceux qui sont les plus nombreux. » C. J. Schlyter, *Corpus iuris sueo-gotorum antiqui Samling af Sveriges gamla lagar I, Westgötha lagar*, Stockholm, 1827, p. 6.

royaux et pontificaux. Toutefois, une vision diachronique des élections à partir de l'époque médiévale ne suffit pas : c'est dans la synchronie que ces élections se laissent mieux saisir. Il serait dès lors tentant de dessiner des « espaces électifs ». L'Empire et les royaumes limitrophes en offrent un bel exemple¹⁵. Ainsi, lorsque Karl Knutsson, en exil à Dantzig, s'adresse le 13 avril 1457 aux villes de Lübeck, Wismar, Rostock et Stralsund, il a sans doute conscience, en rappelant la manière dont il a été élu roi lors d'un scrutin organisé à Stockholm, qu'il offre un modèle de légitimité parfaitement en accord avec celui de ces villes et de l'Empire¹⁶.

Même si les « espaces électifs » sont le plus souvent morcelés, ils sont rarement isolés et il est possible d'observer l'emboîtement des représentations et des pratiques. Ainsi, dans l'Église, des élections se déroulent dans tous les lieux et à tous les niveaux de la hiérarchie. Anne Massoni revient à la collégiale de Saint-Germain l'Auxerrois pour observer comment, au cours du XV^e siècle, furent élus les doyens, les curés et les chantres, au sein du chapitre canonial, mais aussi comment, au rythme des décisions pontificales ou conciliaires, ces pratiques évoluèrent, à une vitesse parfois surprenante.

Les élections furent aussi fréquentes dans les villes, pour désigner les chefs, former les assemblées ou distribuer les charges. On trouvera dans le recueil deux exemples bien différents, celui d'une république, Genève, et celui d'une ville royale, Bordeaux. Raphaël Barat se place à la fin du XVII^e siècle pour étudier l'élection des syndics à Genève. Il recueille les critiques et les témoignages des citoyens sur les pressions qu'ils subissent au moment du vote. L'élection, qui se fait alors par un vote auriculaire, est en effet sur le point de connaître une importante transformation, l'introduction du vote par ballotes. Laurent Coste évoque quant à lui les élections au sein de l'hôtel de ville de Bordeaux pour souligner le rôle important des nobles qui ne négligeaient pas, tant ils pouvaient y gagner de nouveaux privilèges, de briguer des sièges dans la jurade.

Dans tous les cas analysés, les pressions extérieures, la brigade et le jeu plus ou moins subtil des préséances malmènent souvent les scrutins. Toutefois, les élections ne s'en maintiennent pas moins : elles restent un moment privilégié, celui où la loi s'applique malgré tout, dans un lieu que les portes closes rendent sacré, à moins que le lieu même de l'élection ne soit déjà une église ou un temple. Les élections sont des rituels politiques, où l'efficacité des discours et des gestes est garantie par une tradition, celle du retour répété des mêmes liturgies, et pouvant par là même se maintenir, même lorsque le choix réel s'impose de l'extérieur. Si nous pouvons penser l'élection comme un rite, gardons-nous toutefois d'en faire un objet définitivement figé dont la seule vertu serait de transporter les us de l'ancien temps dans un présent où ils auraient perdu tout pouvoir d'agir sur le réel. La récente étude de Virginie Hollard sur le rituel du vote à Rome au début de l'Empire¹⁷, à une époque où

¹⁵ J. Watts, *The Making of Politics. Europe, 1300-1500*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 64 et P. Monnet, « Un Empire, des couronnes : royauté électives et unions personnelles au cœur de l'Europe », *Histoire du monde au XV^e siècle*, dir. P. Boucheron, Paris, Fayard, 2009, p. 154-173.

¹⁶ G. R. von der Ropp (éd.), *Hanserecesse von 1431-1476*, IV, Leipzig, 1883, p. 387-388.

¹⁷ V. Hollard, *Le rituel du vote. Les assemblées du peuple romain*, Paris, CNRS Éditions, 2010, p. 229.

les enjeux des élections se sont dilués, aboutit aux mêmes conclusions qu'Olivier Christin pour l'époque moderne¹⁸ : le maintien des rituels de vote fonde le consensus et l'attachement aux formes, même vidées de leur substance politique, crée encore du politique¹⁹. L'élection ne peut donc être un acte sans croyance, la chrysalide d'un pouvoir disparu dont les formes seraient encore à l'œuvre dans sa transparence hébété : elle est l'instrument par lequel, à partir de voix individuelles, s'exprime une unité, une communauté, une société. Mais l'élection est aussi un moment de doute, de remise en cause de l'ordre établi, de recomposition subtile des hiérarchies. Sa dimension rituelle exorcise un possible chaos, car, lors de l'élection, se refondent obéissance et préséances, s'exacerbent les conflits, se joue l'honneur des candidats – comme celui des nobles décrits dans l'article de Laurent Coste, qui se déclarent candidats au risque de ne pas être élus – ou tombent au contraire de lourdes charges sur ceux qui sont élus sans le vouloir²⁰.

Les six articles qu'on lira montrent tous la nécessité d'une histoire comparée des élections, en introduisant des jeux d'échelle, de l'élection des rois à celle des curés, et des jeux de correspondance, lorsque le regard des uns se pose sur les pratiques des autres. Mais cette histoire, pour être complète, ne peut s'écrire qu'en prenant en compte tous les pays occidentaux et la difficulté pour rassembler l'information demeure bien réelle. Par exemple, si l'élection d'Henri de Valois au trône polonais en 1575 est un événement souvent cité, on connaît mal en France le processus de l'élection du roi de Pologne au XVI^e siècle²¹. Des problèmes surgissent également si l'on considère la documentation, car les sources manquent souvent pour savoir ce qu'implique le verbe élire, qu'il n'est pas rare de trouver dans les textes – un simple choix, comme l'indique le sens premier du mot, ou une véritable élection ? – et la grande rareté des documents iconographiques, même pour les époques tardives²², oblige à scruter les détails²³. L'historien ne doit négliger aucun

¹⁸ O. Christin, « À quoi sert de voter aux XVI^e-XVIII^e siècles ? », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 140, 2001, p. 21-30.

¹⁹ Aujourd'hui encore, comme le note Olivier Ihl, les enjeux d'une élection ne se résument pas à ses seules circonstances et « si l'on vote pour un candidat, on vote plus encore pour l'institution même du vote ». O. Ihl, *Le vote*, Paris, Montchrestien, 2000 (deuxième édition), p. 17.

²⁰ Voir, par exemple, en 1347, cet article des statuts du comptoir de Bruges : « Huit jours après la Pentecôte, on doit élire deux Anciens dans chaque tiers. Celui qui est élu doit accepter sa fonction ou verser une livre de gros dans la caisse desdits marchands, au risque d'être élu ou non une seconde fois et d'encourir la même amende. » Cité dans Ph. Dollinger, *La Hanse (XI^e-XVII^e siècle)*, Paris, Aubier, 1964, p. 489.

²¹ A. Labaere, « L'élection de Henri de Valois au trône de Pologne et ses répercussions en France », Mémoire de Master 2 sous la direction de J.-M. Sallmann, Université Paris X-Nanterre, 2008, p. 5-6.

²² S. Aberdam, « « Moïse, Hercule et les eaux pures... », art. cit., p. 177.

²³ Il n'existe, par exemple, aucune représentation de l'élection des rois suédois avant la célèbre gravure contenue dans *Historia de gentibus septentrionalibus* d'Olaus Magnus en 1555, à une date où l'élection à Mora Sten ne se pratique plus. Il semble toutefois possible d'interpréter des images médiévales comme la représentation d'un roi élu, ce que j'ai tenté de faire dans « Image et parole efficace. Quelques représentations du roi élu dans les manuscrits

fragment, comme celui, aux bords brûlés, qui récapitule les votes obtenus en 1782 par chacun des candidats proposés par les jurats sortants. Le clerc y a matérialisé les voix sous forme de bâtons, comme pour montrer que la solennité de l'élection exigeait, dans sa forme presque archaïque, des comptes bien exacts²⁴. Ces bâtons rappellent une autre élection – ou plutôt sa forme inversée, une destitution – qui se déroula dans un monastère du Mont Kôya au XIV^e siècle : chaque moine devait inscrire son vote sous la forme de traits de pinceaux anonymes dans une colonne pour exprimer son choix²⁵. Malgré la différence radicale des contextes et des significations entre les bâtons bordelais et japonais, le recours aux mêmes formes de compte rappelle que l'élection n'est pas un mode de désignation spécifiquement occidental²⁶ et qu'une histoire de l'élection aux époques médiévale et moderne ne saurait négliger la dimension anthropologique des pratiques observées, même si, Gilles Lecuppre le rappelle ici, l'exotisme commence de l'autre côté de la frontière. Ce recours permet de ne pas réduire l'élection à une procédure originelle, piège que ne surent éviter ni les premiers historiens de Pharamond, ni les révolutionnaires dans leur désir de retour à la Nature. Il sert aussi à être plus attentif aux voix, aux gestes et aux objets où se précipitent, le temps d'une assemblée, les croyances d'un groupe.

L'histoire de l'élection est celle d'une tension entre la rationalité qui tranche le conflit latent, ce que l'on pourrait appeler l'économie de l'élection, et la liturgie, les cérémonies qui l'accompagnent ou qui, plus souvent encore, la constituent. Elle ne saurait être pleinement appréhendée en dehors de l'hésitation fondamentale, sujette à toutes les variations, entre le compte précis des voix et les acclamations où ces voix se confondent et par lesquelles le pouvoir se fonde²⁷. L'exemple que donnait Odile Redon sur l'interdiction de l'acclamation du podestat dans les statuts de Sienne en 1262 suffit pour s'en convaincre : cette mesure devait éviter l'influence d'un podestat particulier sur les éléments populaires²⁸. Si l'élection est liée à l'origine, ce n'est pas dans un sens chronologique, mais dans la mesure où elle sert à fabriquer du pouvoir. Cette pratique s'inscrit ainsi non seulement dans l'histoire des pouvoirs politiques et de leurs concurrences, mais aussi dans celle, parfois plus complexe à saisir, des opinions, des constitutions et des modes de légitimation. Le pouvoir divin lui-même n'échappe pas à l'élection comme le rappelait récemment

des lois suédoises », *Itinéraires du savoir de l'Italie à la Scandinavie, Études offertes à Élisabeth Mornet*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2009, p. 421-449.

²⁴ Le document est reproduit ci-dessous avec l'article de Laurent Coste.

²⁵ P.-F. Souyri, « Des communautés monastiques dans le Japon médiéval », *Qui veut prendre la parole ?*, dir. M. Detienne, *Le Genre Humain*, 40-41, Paris, Seuil, 2003, p. 85-94.

²⁶ Voir l'ouvrage de Marcel Detienne, qui vient d'être cité, et l'article de Michelle Gilbert qui décrit l'élection du roi à Akuapem, un petit royaume Akan : M. Gilbert, « The Person of the King: Rituals and Power in a Ghanaian State », *Rituals of Royalty. Power and Ceremonial in Traditional Societies*, dir. D. Cannadine et S. Price, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, p. 298-330.

²⁷ Voir en dernier lieu G. Agamben, *Le règne et la gloire. Homo sacer, II, 2*, Paris, Éditions du Seuil, 2008, p. 257-295.

²⁸ O. Redon, « Parole, témoignage, décision dans les assemblées communales en Toscane méridionale aux XII^e-XIII^e siècles », *Qui veut prendre la parole ?*, op. cit., p. 243-255.

Ramsay MacMullen²⁹. En 1912, Hjalmar Söderberg dans son roman *Le jeu sérieux*, avait déjà décrit le Saint Esprit sous la forme d'un « monsieur » à « l'air triste et mélancolique », occupé à méditer sur le concile de Nicée « où, à la suite d'un vote, il a été promu à la troisième place dans la Trinité, avec une faible majorité et peut-être non sans fraude. » Et il ajoutait : « Il est, soit dit entre nous, l'unique divinité qui le soit jamais devenue grâce à une élection. Ça le rend songeur³⁰. ».

Corinne Péneau
Université Paris-Est Créteil – CRHEC
(Centre de Recherche en Histoire Européenne Comparée)

²⁹ R. MacMullen, *Voter pour définir Dieu. Trois siècles de conciles (253-553)*, Paris, Les Belles Lettres, 2008 (pour la traduction).

³⁰ H. Söderberg, *Le jeu sérieux*, Paris, Éditions Viviane Hamy, 1995 (pour la traduction), p. 168-169.